

Rapport de la commission ad hoc concernant le préavis No 63 / 2011  
relatif à la réorganisation territoriale de l'Association Régionale de  
l'Action Sociale de la région Prilly – Echallens (ARASPE)

Monsieur le Président,  
Chers collègues,

La commission ad hoc, formée de Madame Eveline Bourgoïn, de Messieurs Marcel Maillard et Michel Rudaz, s'est réunie une première fois le 10 mai 2011.

A notre demande, Madame Jacqueline Franzini, municipale en charge du dossier de la Sécurité sociale, nous a rejoints en cours de séance.

L'article 15 du préavis nous paraissait peu clair en ce qui concerne la modification des règles de représentation des communes au sein de ses organes, ainsi que la remarque sur le mode de votation applicable en cas d'élections et en cas de vote contesté.

Madame Franzini nous a expliqué le pourquoi et le comment du présent préavis et a répondu à nos questions. Nous la remercions vivement pour sa disponibilité.

La commission considère que la solution d'une voix par 500 habitants est un bon compromis, par contre, elle désapprouve la remarque à propos de l'article 15, ne la trouvant pas suffisamment explicite et même en contradiction avec la modification du dit-article.

La commission s'est réunie une 2ème fois le 12 mai 2011.

Conclusion

Afin d'assurer l'entrée en vigueur des modifications des statuts de l'ARASPE, la commission ad hoc vous recommande, Monsieur le Président et chers collègues, d'accepter ce préavis tel que présenté par notre exécutif, mais de ne pas tenir compte de la remarque concernant l'article 15.

Fait à Cugy, le 12 mai 2011

Eveline Bourgoïn



Marcel Maillard



Michel Rudaz, rapporteur

